

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE de l'AVSANE Année 2020

Préambule

L'Assemblée Générale de l'AVSANE pour l'année 2020 s'est tenue le mardi 30 novembre 2021 au domaine de l'Aumérade. Elle a été précédée d'une Assemblée Générale extraordinaire et suivie du déjeuner traditionnel.

40 personnes ont assisté à cette assemblée générale et 21 pouvoirs reçus au nom de la Présidente ou des membres du Conseil d'Administration ont permis d'atteindre le quorum. (61 votants pour 86 membres à jour de leur cotisation au matin de l'AG).

Mot de la Présidente

Bonjour à toutes et à tous,

Nous voici enfin de retour dans ce magnifique lieu après une période difficile due à la crise sanitaire de 2020/2021. Il nous est, actuellement, possible de tenir une réunion mais en respectant les directives sanitaires : PASS et masque obligatoires pour toutes les réunions.

Après cette longue absence, chers membres et amis, BIENVENUE à notre Assemblée Générale. Je vous remercie de votre présence, preuve de l'intérêt que vous portez à notre association l'AVSANE.

Mes remerciements s'adressent également aux collaborateurs bénévoles de notre association qui, malgré la pandémie, ont travaillé sur divers dossiers en préfecture et en commissions. Je les cite, par ordre alphabétique : André BROCCQ, Liliane CABONI, Claude DUVAL, Gilles DANGEARD, Patrick GUILLON, Guy HERROUIN, Nicole LOUERAT, Daniel PEUVRIER. Merci également à Christiane BIANCO qui assure l'intendance et à Elizabeth PEUVRIER pour les visites découvertes qu'elle a organisées.

Nous allons débiter notre réunion par une assemblée générale extraordinaire dont l'objet est de permettre une modification de l'Article II.2 « Administration », relatif à la composition du Bureau.

Assemblée Générale Extraordinaire

Au cours de cette AGE il est demandé aux membres présents ou représentés de se prononcer sur la modification de l'Article II.2 « Administration » de nos statuts. Cette modification permettra de porter de quatre à cinq le nombre de Vice-présidents. Cet article reste inchangé, excepté le paragraphe relatif à la composition du Bureau dont la composition est :

« Un bureau composé de :

- Un Président,
- Un Premier Vice-Président,
- Cinq Vice-Présidents,
- Un Secrétaire Général,
- Un Trésorier Général.

Rapport moral et d'activités (Guy Herrouin)

Visites depuis l'AG en 2020

- ❖ 26 septembre 2020, 17 septembre 2021, Le Château d'Astros, cueillette de pommes.



ASSOCIATION VAROISE POUR LA SAUVEGARDE DE L'AGRICULTURE, DE LA NATURE ET DE L'ENVIRONNEMENT

« A V S A N E »

Régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901, l'AVSANE est née de la fusion de la Société d'Agriculture, d'Horticulture et d'Acclimatation (S.A.H.A.V.) et de la Société d'Agriculture, de Commerce et d'Industrie du Var (S A C I V) ayant pour origine commune de base l'arrêté préfectoral du 9 Germinal en IX (30 mars 1801) puis l'intégration de la Société « LES AMIS DES VILLAGES VAROIS »

❖ 2 juillet 2021 Visite des Salins des Pasquiers.



Revues

❖ N°92 2020

- ✓ CR AG 2019, *Claude Duval*
- ✓ Un exemple d'économie circulaire, *Guy Herrouin*
- ✓ La vie cachée d'Augustine Tuillerie, *Lisa Bertrand*
- ✓ Musée d'art de Toulon, *Monette Lapras*
- ✓ Les champignons mortels, *Gilles Dangeard*
- ✓ Le cacao, 1^{ère} partie, *Thierry Conseil*
- ✓ L'irrigation : une longue histoire, *Suzanne Barbero*
- ✓ Le coin du randonneur, *Gilles Dangeard*
- ✓ Gourmandise au chocolat, *Jeanine Richerme*

❖ N°93 2021

- ✓ Le Plan climat-énergie territorial de TPM, *Claude Duval*
- ✓ Lettres de MART, herbiers de posidonies et coralligène, *Guy Herrouin*
- ✓ Ouverture et clôture de la chasse & plan de chasse 2020-2021, Var, *André Brocq*
- ✓ Le cacao, 2^{ème} partie, *Thierry Conseil*
- ✓ Les coquelicots de Monet, *Monette Lapras*
- ✓ Le coin du randonneur, *Gilles Dangeard*
- ✓ Les champignons hallucinogènes, *Gilles Dangeard*

Election au Comité Directeur

Quatre membres du Comité Directeur sortants se sont représentés :

Mmes Lisa Battin et Simone Lapras

Mrs André Brocq et Guy Herrouin

Ils ont été réélus à l'unanimité.

« A V S A N E » Correspondance: 222 Avenue Émile Vincent, Le Socrate A2 B1, 83000 TOULON

Siège Social : L'Oustaù, près du téléphérique, 83200 TOULON

Association agréée par arrêté préfectoral du 19 juin 2018 au titre de l'article 141.1 du code de l'environnement

Tél. : 04.94.91.02.95 - email: avsane@orange.fr

N° SIRET : 438 556 516 00013, code APE 913 E

Préfecture n° dossier W832002405

Commissions et réunions institutionnelles

Commission Nature, Paysages et Sites (CDNPS). Gilles Dangeard

Cette commission concourt à la protection de la nature, à la préservation des paysages, des sites, du cadre de vie et contribue à une gestion équilibrée des ressources naturelles et de l'espace dans un souci de développement durable. (Art R 341-16 Code de l'environnement).

Elle comprend quatre collèges :

- Représentants de l'Etat,
- Représentants élus des collectivités territoriales,
- Personnes qualifiées (dont l'AVSANE),
- Personnes compétentes dans les domaines d'intervention (Agriculteurs, sylviculteurs ...)

Est constituée de six formations spécialisées :

- Nature,
- Sites et paysages,
- Publicité,
- Carrières,
- Faune sauvage captive,
- Unités touristiques nouvelles.

En 2020 la commission s'est réunie à la Préfecture :

- 9 fois en formation « Sites et Paysages » pour traiter 40 dossiers
- 1 fois en formation « Nature » pour traiter 1 dossier
- 2 fois en formation « Publicité » pour traiter 3 dossiers de RLP

1 commission a été annulée en mai et 2 commissions ont eu lieu en visioconférence

Les décisions sur les dossiers présentés n'ont pu être prises en raison de la mauvaise qualité des images et surtout du son.

A titre d'exemples, illustration de deux dossiers traités par la commission :

Presqu'île de Giens et Porquerolles.

Sites inscrits et sites classés

Plage de Pampelonne à Ramatuelle. Implantation de mouillages pour la grande plaisance



Commission Départementale de la Nature des Paysages et des Sites

CDNPS (Annie COMBES)

Séance du 2 juillet 2021

Dossier 1 : Demande de certificat de capacité pour la présentation au public d'animaux non domestiques, au sein d'un établissement à caractère fixe et permanent.

- ✓ Avis favorable de la CDNPS à l'unanimité, à l'attribution du certificat de capacité à M. Jean-François GARRABE pour la présentation d'espèces non domestiques dans un établissement fixe et permanent, le Zoo-Parc du Cannel-des-Maures.
- ✓ Espèces autorisées :
- ✓ Mammifères : renard commun, putois, raton laveur ...
- ✓ Oiseaux sauvages : autruche d'Afrique, flamand de Cuba ...
- ✓ Famille des psittacidés : ara bleu, youyou du Sénégal ...



Dossier 2 : Demande de certificat de capacité pour l'élevage d'animaux non domestiques

- ✓ Avis favorable de la CDNPS à l'unanimité, à l'attribution du certificat de capacité à Mme GRENIER-RUIZ pour l'élevage d'une tortue radiée de Madagascar.

Dossier 3 : Demande d'extension de certificat de capacité pour l'entretien et la vente d'animaux d'espèces non domestiques

- ✓ **Avis favorable de la CDNPS** à l'unanimité, à l'attribution du certificat de capacité à M. OGÉ vendeur animalier dans l'établissement VILLAVERTÉ de Hyères
- ✓ Espèces autorisées : Serpent ratier vert, python royal, couleuvre, boa empereur, caméléon panthère, grenouille tomate....





Dossier 4 : Demande de certificat de capacité pour l'élevage d'animaux d'espèces non domestiques

- **Avis favorable de la CDNPS** à l'unanimité, à l'attribution du certificat de capacité à M. Philippe VEDI pour l'élevage des tortues des espèces Hermann Boettgeri, parfois appelée tortue de Méditerranée ou tortue des Maures.

Visite de la carrière de Signes par la classe de BTS Gestion et Protection de la Nature avec Jean-Michel BATTIN, Formateur Technique Nature et Paysage à l'UFA à HYÈRES AGRICAMPUS (présentée par Annie COMBES)

Lors de la réunion du 7 juillet 2021, organisée par la **SOMECA**, (Comité Local de Concertation et de Suivi de l'Environnement de la carrière de la CATALANE à CALLAS), Jean-Michel a pris contact avec **Karine BOULOT** (Directrice Développement – QSE), ce qui a donné lieu à une visite de la carrière de Signes par la classe de BTS Gestion et Protection de la Nature (BTS GPN) pour étudier les modes de gestion de la biodiversité dans la carrière.

À cette occasion, le Bureau d'étude "Agir écologique" a présenté les expériences de génie écologique menées sur le site, notamment la **prairie à thym** pouvant accueillir potentiellement le lézard ocellé et **une mare** pour la conservation des amphibiens,

La prairie à thym et les zones de nidification des guêpiers



Commission Départementale des Activités Commerciales 2020 (Liliane CABONI)

- ❖ 06/03/2020 Brignoles Projet : création d'un cinéma, 6 salles et 848 places
 - ✓ Demandeur : SAS ciné Brignoles
 - ✓ Recours : Retrait
- ❖ 11/06/2020 La Seyne
 - ✓ Projet : Botanic, extension de 43 M2, sur 712 M2, soit 755 M2
 - ✓ Demandeur : SCI Sedum
 - ✓ Acceptation : Complétude demandée
 - ✓ Recours : Abondants

« A V S A N E » Correspondance: 222 Avenue Émile Vincent, Le Socrate A2 B1, 83000 TOULON

Siège Social : L'Oustaù, près du téléphérique, 83200 TOULON

Association agréée par arrêté préfectoral du 19 juin 2018 au titre de l'article 141.1 du code de l'environnement

Tél. : 04.94.91.02.95 - email: avsane@orange.fr

N° SIRET : 438 556 516 00013, code APE 913 E

Préfecture n° dossier W832002405

- ❖ 22/04/2020 Le Cannet
 - ✓ Projet : Création ENS commercial, réduction de surface de - 650 M2 sur 1982 M2, soit 1332 M2
 - ✓ Demandeur : Jas du Ferret – Biomonde -
 - ✓ Acceptation : Favorable - décision tacite (covid) –
- ❖ 15/07/2020 Le Luc
 - ✓ Projet : Démolition 906,50 M2 et reconstruction 1638,16 M2
 - ✓ Demandeur : LIDL
 - ✓ Acceptation : Favorable - décision tacite (covid)
- ❖ 08/09/2020 Brignoles
 - ✓ Projet : Création d'un cinéma 6 salles et 848 places en remplacement des 2 salles actuelles pour 253 places à cela s'ajoutera une résidence personnes âgées, 2 commerces restaurants et épicerie, un cœur de ville redynamisé
 - ✓ Demandeurs : SAS ciné Brignoles
 - ✓ Acceptation : Favorable - accès facile, véhicules, bus, nombreux parking, 745 places gratuites dont 27 PMR, programmation variée, scolaire, art et essai découvertes, isolation thermique, acoustique, éclairage LED prévu
 - ✓ Recours : intenté, mais rejeté par la CNAF

Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage (CDCFS) **(André BROCCQ)**

Résumé des actions depuis la dernière AG du 11.06.2020, en visio-conférence.

- La Commission s'est réunie 3 fois dans sa formation plénière, en visioconférence, dont l'une présidée par le nouveau préfet du Var, M. EVENCE Richard
- FAITS MARQUANTS :

Pour le sanglier :

- ✓ Augmentation des prélèvements et dégâts agricoles en hausse,
- ✓ Nouvelle mesure : Piégeage du sanglier.

Pour le loup :

- ✓ Nouvelle expansion tant quantitative que géographique.

Chasse traditionnelle :

- ✓ Interdiction de la chasse à la glue prise par le Conseil d'État le 28 juin 2021 après avis de la Cour de Justice de l'Union Européenne.

LE SANGLIER

• **La hausse des prélèvements constatée l'an dernier** se poursuit avec plus de 18.000 sangliers (+ 14%) auquel il faut ajouter 1000 prélèvements de tirs administratifs de la Louveterie et 1000 de tirs d'été.
Nombre de sorties en battues : 5302
Nombreux dégâts aux cultures et son corolaire, augmentation des indemnités aux agriculteurs et notamment aux viticulteurs (+ de 600.000 €)



« A V S A N E » **Correspondance:** 222 Avenue Émile Vincent, Le Socrate A2 B1, 83000 TOULON

Siège Social : L'Oustaù, près du téléphérique, 83200 TOULON

Association agréée par arrêté préfectoral du 19 juin 2018 au titre de l'article 141.1 du code de l'environnement

Tél. : 04.94.91.02.95 - email: avsane@orange.fr

N° SIRET : 438 556 516 00013, code APE 913 E

Préfecture n° dossier W832002405

Régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901, l'AVSANE est née de la fusion de la Société d'Agriculture, d'Horticulture et d'Acclimatation (S.A.H.A.V.) et de la Société d'Agriculture, de Commerce et d'Industrie du Var (S.A.C.I.V.) ayant pour origine commune de base l'arrêté préfectoral du 9 Germinal en IX (30 mars 1801) puis l'intégration de la Société « LES AMIS DES VILLAGES VAROIS »

- **Nouvelles mesures prises**

- ✓ Extension d'un mois de la période de chasse de fin février à fin mars,
- ✓ Augmentation du territoire de chasse, de 100 ha à 150 ha avec un effectif minimum de 5 chasseurs (nécessitera une modification du **SDGC (1)**,
- ✓ Piégeage du sanglier : Dans un périmètre de 100 m autour des habitations, sur demande du propriétaire.

Les sangliers capturés sont mis à mort par un piégeur agréé puis traité par une entreprise d'équarrissage.

Schéma Départemental de Gestion Cynégétique (1)

LE LOUP

- Nombre de ZPP (1) dans le VAR : 21 dont 20 constituées en meutes soit 5 de + que l'an dernier,



- ✓ Prédation au 08/11/2021, 267 attaques pour 1010 victimes (avec constats encore en cours) soit une fréquence d'attaque similaire à l'an dernier mais un nombre de victimes par attaques plus élevé,

- ✓ Protection des troupeaux : 144 contrats de protection contre 137 l'année dernière,

- ✓ Louvetiers : au 18/11/2021, 61 sorties sur des missions de loup, la plupart en binôme et/ou en trinôme soit 135 louvetiers mobilisés

- ✓ Protocole d'intervention : au 18/11/2021, 98 loups ont été prélevés au niveau national sur un plafond de 118 dont 9 dans le Var.
- ✓ Total des indemnités versées aux éleveurs : en 2020, 400.000€

(1) Zone de Présence Permanente : Zone où les loups ont été observés pendant 2 hivers consécutifs

LISTE DES COMMUNES ROUGES ET NOIRES DANS LE VAR EN 2021



Commissions en Préfecture (Daniel PEUVRIER)

-1 Stockage de déchets non dangereux de Roumagayrol. Route de Collobrières à Pierrefeu (Préfecture de Toulon)

Continuation de l'exploitation jusqu'en 2038. En 2020, sur un terrain de 40 hectares :

- 99.000 tonnes de déchets non dangereux traités par enfouissement (87 000 tonnes en 2019).
- 35 000 tonnes de mâchefer valorisables.
- 25 000 tonnes d'encombrants Route de Collobrières à Pierrefeu (essentiellement des végétaux, du bois et du fer).

A partir de 2023 le site pourra accueillir des déchets de l'ensemble de la région PACA.



« A V S A N E » Correspondance: 222 Avenue Émile Vincent, Le Socrate A2 B1, 83000 TOULON

Siège Social : L'Oustaù, près du téléphérique, 83200 TOULON

Association agréée par arrêté préfectoral du 19 juin 2018 au titre de l'article 141.1 du code de l'environnement

Tél. : 04.94.91.02.95 - email: avsane@orange.fr

N° SIRET : 438 556 516 00013, code APE 913 E

Préfecture n° dossier W832002405

Production de biogaz

La fermentation des déchets en absence d'oxygène et en présence d'eau entraîne une dégradation des ordures et la production de biogaz (mélange de méthane et d'oxygène).

Ce gaz est récupéré par l'intermédiaire de tranchées drainantes et puits verticaux.

- Traitement des liquides des eaux de pluie
- Avec de puissantes pompes, l'eau est forcée de passer à travers une membrane semi-imperméable pour retenir les impuretés.

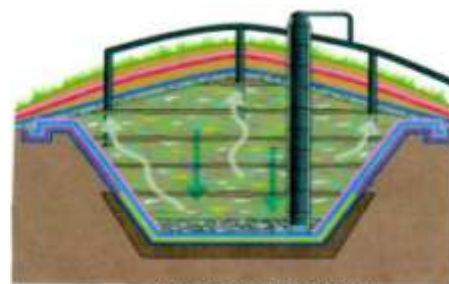


Illustration du captage de biogaz

Valorisation des mâchefers

Depuis 2009, une unité de valorisation des mâchefers (résidus solides de l'incinération des déchets urbains) fonctionne sur le site de Roumagayrol et permet :

- d'extraire les matériaux recyclables (ferreux et non ferreux)
- d'extraire les refus et encombrants non valorisables
- de les rendre valorisables en travaux publics, notamment en sous-couches routières.



-2 STOGAZ dépôt de LA MOTTE (sous-préfecture de Draguignan)

-3 Dépôt pétrolier de La Côte d'Azur (sous-préfecture de Draguignan)

Commission Consultative de l'Environnement (CCE) de l'Aérodrome du Golfe de Saint-Tropez (AGSTP) (Claude DUVAL)

Une réunion en 2020 : sur le site, le 23 novembre 2020.

Au plan de l'Environnement, la principale préoccupation de l'AGSTP réside dans le respect de la charte pour l'Environnement. Ceci se traduit par la poursuite de deux objectifs :

Encadrement des activités :

- Plages horaires d'ouverture du terrain.
- Elagage et entretien des abords de l'aérodrome
- Limitation des nuisances sonores.
- Prévention contre les pollutions des sols et des eaux.

Réduction de l'empreinte écologique

- Poursuite de la démarche « neutralité carbone »
- Mesures de la qualité de l'air avec « Air PACA ».
- Préservation de la biodiversité
- Traitement des déchets.

Observatoire hélicoptères (Claude DUVAL)

Deux réunions en 2020 : Le 3 avril, reportée au 30 juillet, à Draguignan et le 15 octobre à Cogolin.

Un éternel problème : Le bruit des hélicoptères ne dérange que ceux qui vivent en dessous donc, pas de solution satisfaisante, que des palliatifs :

- Tendance à une diminution du nombre d'hélisturfaces à terre, étude d'hélisturfaces en bord de mer.
- Redéfinition du nombre de mouvements autorisés et optimisation des trajectoires.

« A V S A N E » Correspondance: 222 Avenue Émile Vincent, Le Socrate A2 B1, 83000 TOULON

Siège Social : L'Oustaù, près du téléphérique, 83200 TOULON

Association agréée par arrêté préfectoral du 19 juin 2018 au titre de l'article 141.1 du code de l'environnement

Tél. : 04.94.91.02.95 - email: avsane@orange.fr

N° SIRET : 438 556 516 00013, code APE 913 E

Préfecture n° dossier W832002405

- Régulation du trafic des hélistructures et des vols privés.
- Evolution de la réglementation.
- La Chambre de Commerce du Golfe de Saint-Tropez a confié à trois personnes (dont l'ancien directeur de l'aéroport) une mission consistant à :
 - Analyser la situation.
 - Etudier des projets en contact avec tous les acteurs concernés.
 - Proposer des solutions consensuelles.

Commission de Suivi de Site Titanobel. Site de Mazaugues (Claude DUVAL)

La CSS s'est réunie une fois en 2020, le lundi 13 janvier en sous-préfecture de Brignoles.

Elle a :

- Affronté quelques manifestants opposés à l'implantation d'une carrière à proximité du site
- Approuvé le CR de la CSS du 22 octobre 2018.
- Voté son règlement intérieur et désigné son Bureau, dont fait partie le SG de l'AVSANE.

Bilan annuel des activités du site :

Un certain nombre de données considérées « non communicables » nous ont laissés sur notre faim, telles que celles concernant l'activité du site. Nous avons cependant appris :

- que la Politique de Prévention des Accidents majeurs avait été révisée ainsi que 3 procédures (sur 15) et 4 instructions de sécurité (sur 24).
- qu'aucun accident majeur ni événement pyrotechnique n'avait été déploré en 2018 et 2019.
- qu'aucune modification de l'installation n'était envisagée.
- qu'aucune inspection au titre des installations classées n'avait été menée par la DREAL en 2018 mais prévue le 28 novembre 2019.

Commission de Suivi de Site. Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux de GINASSERVIS (Claude DUVAL)

- Une seule réunion en 2020, le 13 mars, dans les locaux du SIVED à Brignoles.
- L'intérêt de cette réunion résidait essentiellement dans la présentation de l'étude d'impact, à la demande du Syndicat Mixte de la Zone du Verdon, afin d'ouvrir un nouveau bloc de stockage d'un volume de 562 800 m³.

A l'issue de cette présentation il est apparu que ce genre d'installation ne présentait pas, après la mise en place de mesures adaptées, d'impacts résiduels importants.

SITTOMAT. Commission de Suivi de Site (CSS) de l'Unité de Valorisation Energétique (UVE) de Toulon. (Claude DUVAL)

L'UVE sera gérée par le groupe ZEPHIRE jusqu'en 2030.

Une réunion s'est tenue en 2020, le 30 novembre, au cours de laquelle le directeur technique de ZEPHIRE a présenté le rapport d'activité :

263 018 tonnes de déchets traités en 2019

Principaux faits marquants :

Fuites sur chaudières, 2 arrêts d'un mois.

Remplacement du réducteur du turbo-alternateur.

Obtention de la certification énergie ISO 50 001 en 2020.

Au plan environnemental :

Seulement 9 dépassements de valeur limite d'exposition, aucun pour les dioxines

4 plaintes relatives au bruit, à la lumière et aux odeurs.

Elles ont fait l'objet d'une analyse et d'une réponse aux riverains

« A V S A N E » [Correspondance](#): 222 Avenue Émile Vincent, Le Socrate A2 B1, 83000 TOULON

[Siège Social](#) : L'Oustaù, près du téléphérique, 83200 TOULON

Association agréée par arrêté préfectoral du 19 juin 2018 au titre de l'article 141.1 du code de l'environnement

Tél. : 04.94.91.02.95 - email: avsane@orange.fr

N° SIRET : 438 556 516 00013, code APE 913 E

Préfecture n° dossier W832002405

Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaire et Technologique. CODERST (Patrick GUILLON)

Le **CODERST** est une des « commissions administratives à caractère consultatif » qui est prévue par le code de la santé publique.

Il concourt à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi, dans le département, des politiques publiques dans les domaines de la protection de l'environnement, de la gestion durable des ressources naturelles et de la prévention des risques sanitaires et technologiques.

Déroulement d'une Séance

Elle est présidée par le sous-préfet Serge JACOB

1. Les informations recueillies au cours de la procédure font l'objet d'un rapport de synthèse préparé et présenté par le service instructeur ; (**rapporteurs** : DREAL, ARS, DDTM, SDIS, autres...)
2. L'exploitant est invité à faire part de ses observations.
3. Enfin, les membres du CODERST délibèrent en dehors de la présence de l'exploitant, et émettent leur avis au cours d'un vote.
4. Suite à la réunion, le Préfet transmet à l'exploitant, par courrier avec accusé de réception, le projet d'arrêté préfectoral tel que validé par la commission.

Bilan d'activité 2020 de la commission

9 réunions et 33 dossiers où l'avis du CODERST a été sollicité :

(ci-dessous, quelques dossiers importants soumis à la commission)

1. Arrêté autorisant la construction et l'exploitation de 2 nouvelles canalisations de transport d'hydrocarbures relevant du Ministère des Armées sur la commune de Toulon interconnectant les

parcs de stockage d'hydrocarbure de Missiessy et des Arène en remplacement de 3 canalisations qui chemineront dans une galerie technique existante.

✓ Rapporteur DREAL - Pétitionnaire DELPIA : Direction de l'Exploitation et de la Logistique Pétrolière Inter-Armée

✓ Il s'agit de combustibles (Gasoil et Kérosène) nécessaires à la propulsion des navires de la marine Nationale et à l'avitaillement des aéronefs embarqués à bord des navires

✓ **AVIS FAVORABLE** à l'unanimité aux propositions du rapporteur.



2. Arrêté ministériel d'autorisation environnementale relatif à l'exploitation de installations classées pour la protection de l'environnement du dépôt d'essences marines de Toulon **Parc du Lazaret à Saint Mandrier**

« A V S A N E » Correspondance: 222 Avenue Émile Vincent, Le Socrate A2 B1, 83000 TOULON

Siège Social : L'Oustaù, près du téléphérique, 83200 TOULON

Association agréée par arrêté préfectoral du 19 juin 2018 au titre de l'article 141.1 du code de l'environnement

Tél. : 04.94.91.02.95 - email: avsane@orange.fr

N° SIRET : 438 556 516 00013, code APE 913 E

Préfecture n° dossier W832002405

Régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901, l'AVSANE est née de la fusion de la Société d'Agriculture, d'Horticulture et d'Acclimatation (S.A.H.A.V.) et de la Société d'Agriculture, de Commerce et d'Industrie du Var (S A C I V) ayant pour origine commune de base l'arrêté préfectoral du 9 Germinal en IX (30 mars 1801) puis l'intégration de la Société « LES AMIS DES VILLAGES VAROIS »

✓ Rapporteur DREAL
Pétitionnaire DELPIA : Direction de l'Exploitation et de la Logistique Pétrolière Inter-Armée.

✓ Approvisionné par tankers ou véhicules-citernes, le parc du Lazaret assure le stockage de produits distribués en gros volumes au profit des pétroliers ravitailleurs et des seuls gros bâtiments de la marine.

✓ Le projet comprend notamment la destruction de tous les réservoirs existants et la construction des réservoirs enterrés juste nécessaires, en lieu et place de l'existant.



AVIS FAVORABLE à l'unanimité aux propositions du rapporteur.

3. Projet d'arrêté portant enregistrement d'une installation de stockage de déchets inertes (ISDI) au lieu-dit Les Codouls

- ✓ Rapporteur DREAL- Pétitionnaire SOMECA -
- ✓ Installation de stockage de déchets inertes pour un maximum de 200 000 tonnes/an sur 30 ans, une installation de concassage/criblage et une installation de transit de matériaux.
- ✓ Le pétitionnaire SOMECA a fourni une étude paysagère.

Circulation de camions : 52 camions / jour en moyenne

Fonctionnement de l'installation de concassage/criblage seulement sur 4 campagnes de 15 jours en dehors des mois de juillet et août

AVIS FAVORABLE à la majorité aux propositions du rapporteur.



« A V S A N E » Correspondance: 222 Avenue Émile Vincent, Le Socrate A2 B1, 83000 TOULON

Siège Social : L'Oustaù, près du téléphérique, 83200 TOULON

Association agréée par arrêté préfectoral du 19 juin 2018 au titre de l'article 141.1 du code de l'environnement

Tél. : 04.94.91.02.95 - email: avsane@orange.fr

N° SIRET : 438 556 516 00013, code APE 913 E

Préfecture n° dossier W832002405

Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers. CDPENAF (Patrick Guillon)

La CDPENAF a reçu pour mission d'être la cheville ouvrière de la stratégie de lutte contre l'artificialisation excessive des terres naturelles, agricoles et forestières **pour satisfaire nos besoins alimentaires futurs**, préserver la biodiversité et maintenir un équilibre entre les espaces urbains, agricoles et naturels.

Ce dispositif s'inscrit dans un développement du territoire par le maintien et le développement d'une agriculture périurbaine.

Bilan d'activité 2020 de la commission :

- 34 dossiers ont été examinés en 3 réunions à la DDTM et 5 consultations par voie électronique.
- 3 PLU : modification/mise en compatibilité
- 6 PLU : révision
- 1 Carte Communale : Commune de La Bastide -211 hab –
- 23 Permis de construire (dont 1 PC pour un hangar agricole de 752 m2 avec toiture de panneaux solaires)
- 1 Déclaration Préalable : serre tunnel de 150m2 à usage de bergerie)

Le contrat métropolitain de la rade de Toulon 2020-2021 (2022) Réunion du comité de baie 31/05/2021. (Guy HERROUIN)

Ce contrat métropolitain est la suite des :

- ☐ Contrat de baie [2003-2009] consacré essentiellement à l'assainissement et à la réduction des flux de pollutions : 114 actions réalisées
- ☐ Contrat de baie n°2 [2013-2018], sur la restauration de la qualité des eaux : gestion durable des ressources et des milieux, amélioration des écosystèmes aquatiques
- ☐ Il comporte 91 opérations pour un budget prévisionnel 80 M€



Focus sur la baie du Lazaret

- ✓ Qualité des eaux de la baie
 - ✓ Classement conchylicole de la baie
 - ✓ Recherche des causes de la pollution bactériologique
- La suite : - Bilan global des contrats pour la base d'un nouveau contrat en 2023

- ☐ Bilan global des contrats pour la base d'un nouveau contrat en 2023.
- ☐ Option éventuelle : un seul contrat pour la rade de Toulon et les îles d'or.



de

ASSOCIATION VAROISE POUR LA SAUVEGARDE DE L'AGRICULTURE, DE LA NATURE ET DE L'ENVIRONNEMENT « A V S A N E »

Régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901, l'AVSANE est née de la fusion de la Société d'Agriculture, d'Horticulture et d'Acclimatation (S.A.H.A.V.) et de la Société d'Agriculture, de Commerce et d'Industrie du Var (S.A.C.I.V.) ayant pour origine commune de base l'arrêté préfectoral du 9 Germinal en IX (30 mars 1801) puis l'intégration de la Société « LES AMIS DES VILLAGES VAROIS »

Le contrat de baie des îles d'or Réunion du comité de baie 18/12/2020



Au total : 220 actions. Budget prévisionnel ~ 52M€ HT

Zone de mouillage et d'équipements légers ZMLE. Mise en place été 2020



68 bouées d'amarrage dont :

- 60 pour les navires de passage de moins de 15 m.
- 5 pour les navires de passage de 15 à 30 m.
- 3 bouées réservées pour les résidents de Port-Cros.

L'effet ZMEL !



La même zone à un an d'intervalle.

Avec la mise en place de la ZMEL, on passe de 86 navires et autant d'ancres et de chaînes jetés dans les herbiers, à 30 navires harmonieusement répartis, sans contact avec les fonds marins et préservant les ouvertures sur les axes paysagers.



Parc national de Port-Cros

« A V S A N E » **Correspondance:** 222 Avenue Émile Vincent, Le Socrate A2 B1, 83000 TOULON

Siège Social: L'Oustaù, près du téléphérique, 83200 TOULON

Association agréée par arrêté préfectoral du 19 juin 2018 au titre de l'article 141.1 du code de l'environnement

Tél. : 04.94.91.02.95 - email: avsane@orange.fr

N° SIRET : 438 556 516 00013, code APE 913 E

Préfecture n° dossier W832002405

ASSOCIATION VAROISE POUR LA SAUVEGARDE DE L'AGRICULTURE, DE LA NATURE ET DE L'ENVIRONNEMENT

« A V S A N E »

Régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901, l'AVSANE est née de la fusion de la Société d'Agriculture, d'Horticulture et d'Acclimatation (S.A.H.A.V.) et de la Société d'Agriculture, de Commerce et d'Industrie du Var (S A C I V) ayant pour origine commune de base l'arrêté préfectoral du 9 Germinal en IX (30 mars 1801) puis l'intégration de la Société « LES AMIS DES VILLAGES VAROIS »



Mise en eau de la nouvelle station d'épuration à Collobrières.



Semis d'engrais verts sur des parcelles viticoles

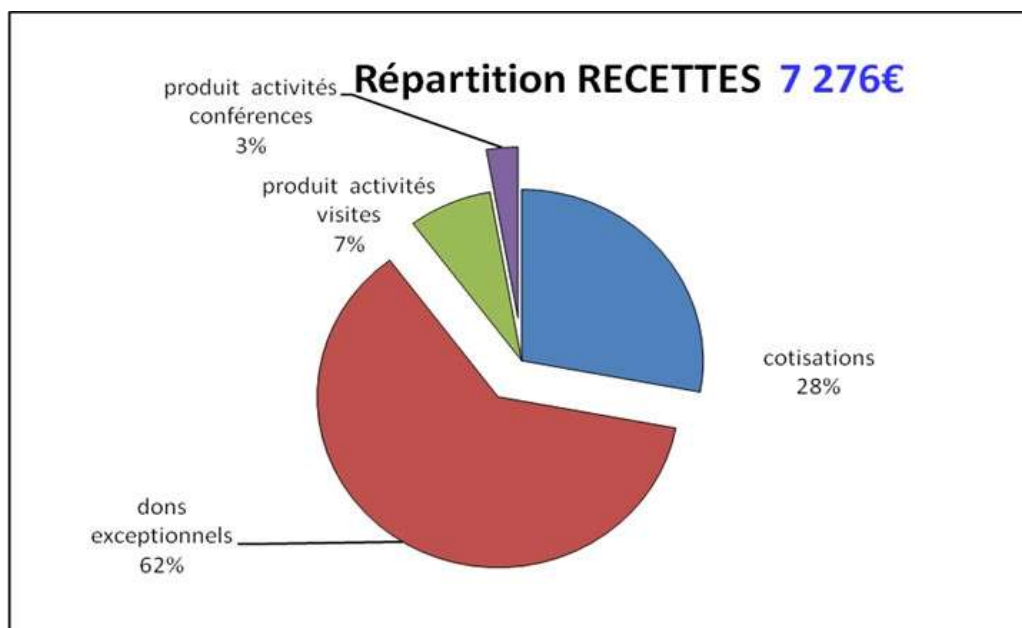


Installation de nurseries à poissons dans le port Miramar à La Londe.

RAPPORT FINANCIER de L'EXERCICE 2020 (Patrick Guillon)

Les éléments les plus marquants à relever sont :

Répartitions de nos recettes 2020 :



o Le poste cotisation affiche un nombre de **86 adhérents** cotisants, soit: **2 032€ (28% du budget recettes)**

o Dons et autres ressources : **4 000 € (55% du budget recettes)** nous a été alloué par notre partenaire, la Fondation Entreprise **SOMECA**.

- Ce don est dédié à couvrir les dépenses de fonctionnement et d'équipements nécessaires à la vie de L'AVSANE .(publication trimestrielle de la Revue AVSANE, notre site internet www.avsane.fr, nos frais de déplacements pour assister et participer à toutes les

« A V S A N E » Correspondance: 222 Avenue Émile Vincent, Le Socrate A2 B1, 83000 TOULON

Siège Social : L'Oustaù, près du téléphérique, 83200 TOULON

Association agréée par arrêté préfectoral du 19 juin 2018 au titre de l'article 141.1 du code de l'environnement

Tél. : 04.94.91.02.95 - email: avsane@orange.fr

N° SIRET : 438 556 516 00013, code APE 913 E

Préfecture n° dossier W832002405

commissions où nous sommes engagés, les équipements informatique & frais administratifs.)

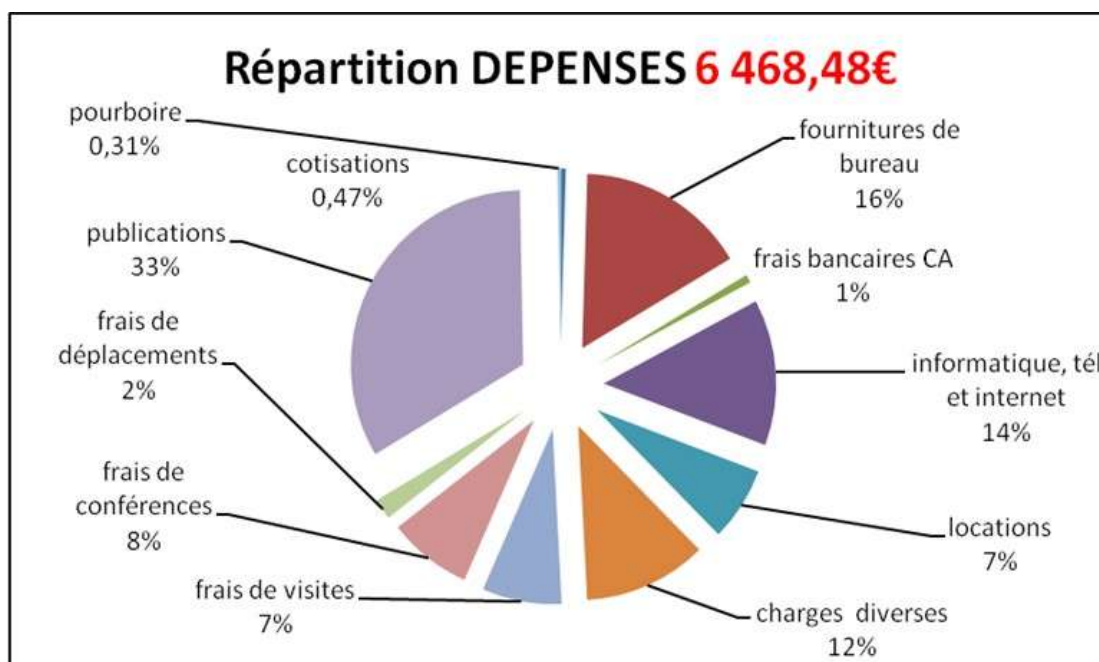
o Don exceptionnel de la fondation de nos adhérents " **Crista et Manfred ZASS** " : **500€**.(7% du budget recettes).

Répartitions de nos dépenses 2020

Le poste frais d'administration : (Fournitures de bureau, charges diverses, assurance, informatique, téléphone, internet & location des salles de conférence) :

3 150,86€ (~ 49%) du budget dépenses

Le poste activités de l'AVSANE: Publications revues, frais de déplacement, Frais de conférence : **2 837,62€ (~ 44% du budget dépenses)** .



Compte d'exploitation prévisionnel 2021

Nous projetons, compte tenu du COVID-19, un compte de résultat prévisionnel proche de celui de 2020, qui s'élèverait en charge et en produit à **6 500 €**.

« A V S A N E » Correspondance: 222 Avenue Émile Vincent, Le Socrate A2 B1, 83000 TOULON

Siège Social : L'Oustaù, près du téléphérique, 83200 TOULON

Association agréée par arrêté préfectoral du 19 juin 2018 au titre de l'article 141.1 du code de l'environnement

Tél. : 04.94.91.02.95 - email: avsane@orange.fr

N° SIRET : 438 556 516 00013, code APE 913 E

Préfecture n° dossier W832002405

Rapport du vérificateur aux comptes

Association Varoise pour la sauvegarde de l'agriculture, de la nature de
l'environnement A.V.S.A.N.E

Rapport de vérification des comptes annuels, exercice clos le 31.12.2020

=====

En exécution de la mission qui m'a été confiée par l'Assemblée Générale en 2017, je vous présente mon rapport relative à l'exercice clos le 31.12.2020.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration le 02/04/2021, et le compte rendu avec les autres documents respectifs m'ont été présenté par e-mail le 13/04/2021. Il m'appartient donc d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Je dois constater que la documentation qui m'a été présenté le 13/04/2021 avec les annexes est de nouveau convaincante concernant la systématique aussi bien que le traitement des détails. La présentation des résultats 2020 et du budget 2021 est compréhensible et logique.

Je peux donc certifier que la documentation des données est convaincante et la présentation des chiffres est claire et logique, ce qui me permet de juger de nouveau que la situation financière et du patrimoine de l'association est présenté d'une façon détaillée et juste.

En conclusion, je n'ai pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier, établi et présenté par la présidente et le trésorier. Le travail de base du trésorier me semble toujours solide et exécuté soigneusement aussi pour l'année passée.

Fait à Königstein le 18/04/2021

Manfred Zass



La Présidente. Annie COMBES

Le Secrétaire Général. Claude DUVAL

